

## DIANOR ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ

---

**Val-d'Or (Québec) Canada** – Le 26 février 2010 – **Ressources Dianor Inc. (DOR : Bourse de croissance TSX)** est heureuse d'annoncer qu'elle a réalisé un placement privé en émettant un total de 5 743 332 « unités accréditives » à des investisseurs qualifiés résidant au Québec et en Ontario au prix de 0,075 \$ l'unité, pour un produit brut revenant à Dianor d'approximativement 430 750 \$.

Chaque unité consiste en une action ordinaire « accréditive » et un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de Dianor au prix de 0,105 \$ jusqu'au 25 février 2011 et, par la suite, au prix de 0,15 jusqu'au 25 février 2012.

Dans le cadre de la clôture du placement privé, Dianor a payé à titre d'honoraires d'intermédiation à des personnes inscrites un montant total représentant 8 % du produit brut tiré de la vente des « unités accréditives » par leur entremise.

Le produit tiré du placement privé sera affecté à des travaux d'exploration minière sur les propriétés de Dianor situées au Québec et en Ontario. En conséquence de la clôture du placement privé, il y a actuellement 216 863 007 actions ordinaires de Dianor émises et en circulation.

Conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable et la politique de la Bourse de croissance TSX, tous les titres qui précèdent comportent une période de détention échéant le 26 juin 2010.

### À propos de Dianor

Ressources Dianor Inc. est une compagnie d'exploration innovatrice qui concentre ses activités sur l'exploration diamantifère dans le Craton Supérieur canadien. Le projet diamantifère Leadbetter est son projet le plus avancé. Il est géographiquement bien situé et facilement accessible, soit à 12 kilomètres au nord-est de la municipalité de Wawa dans le nord de l'Ontario. Depuis 2005, des travaux d'exploration considérables ont été effectués sur cette propriété, où des diamants, de l'or, des saphirs et des rubis ont été découverts dans un conglomérat archéen vieux de 2,697 milliards d'années (communiqué de presse du 18 janvier 2007). L'estimation préliminaire de tonnage de ce conglomérat se situe entre 549 et 583 millions de tonnes (communiqué de presse du 24 juillet 2007). La société a fait d'autres découvertes diamantifères, dont celles renfermant des diamants rares de couleur mauve dans un contexte géologique d'âge (archéen) et de type similaire au Québec en 2008 (communiqués de presse du 3 mars, du 10 avril et du 13 mai 2008). Les découvertes diamantifères du Québec ont enrichi le portefeuille de propriétés de la société et constituent des cibles d'exploration faciles d'accès et bon marché. Ces découvertes – tant en Ontario qu'au Québec – sont à la fois uniques et parmi les plus vieilles occurrences porteuses de diamants au monde.

### Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

**M. John Ryder, géologue**  
*Président et chef de la direction*

**M. Daniel Duval**  
*Président du conseil et  
Chef des finances*

**M. Sylvain Laberge**  
*Relations avec les investisseurs*

**Ressources Dianor Inc.**  
Téléphone : (819) 825-7090  
Télécopieur : (819) 825-7545

**Ressources Dianor Inc.**  
Téléphone : (819) 825-7090  
Télécopieur : (819) 825-7545

**Communications financières S.D.N.L.**  
Téléphone : (514) 380-5610

Courriel : [info@dianor.com](mailto:info@dianor.com)

Courriel : [info@dianor.com](mailto:info@dianor.com)

Courriel : [slaberge@sdnlfincial.com](mailto:slaberge@sdnlfincial.com)

Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse suivante : [www.dianor.com](http://www.dianor.com)

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée United States Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la «Loi de 1933»), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'État et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis à moins qu'ils ne soient inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'État applicables ou qu'une dispense d'inscription ne soit ouverte.*

***Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé par les agences de transmission des États-Unis ni à être publié aux États-Unis.***

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.